



Communiqué du Conseil provincial du 22 mars 2016

Solidarité avec les victimes de Bruxelles

Le Conseil provincial de ce 22 mars 2016 s'est ouvert sur un message solennel de solidarité de la Province de Hainaut envers les victimes des attentats de Bruxelles.

« Ces moments terribles et inédits supposent une remise en question et marqueront, à n'en pas douter, toute une génération politique. Ils rappellent aussi que chaque institution publique a un rôle à jouer », a estimé le président du Collège provincial, Serge Hustache en rappelant les efforts que fournit et fournira encore la Province de Hainaut pour parfaire la formation des services de sécurité, maintenir des contacts internationaux *« là où les gens souffrent »* et prévenir inlassablement toute forme de radicalisme dans les écoles.

Elargissement de l'Escaut : un avis provincial basé sur le décret wallon

L'actualité liée à l'élargissement de l'Escaut a trouvé écho au sein du Conseil provincial. Trois questions ont été posées à l'exécutif à propos de l'avis rendu par celui-ci sur le plan général d'alignement des voiries lié à ce projet. Aux Conseillers Dorothee De Rodder (PS) et Marc Guilmin (Ecolo) qui s'interrogeaient sur cette compétence méconnue de la Province, le Député provincial Gérald Moortgat a rappelé que l'avis favorable rendu par le Collège se basait sur l'application du décret wallon du 6 février 2014 sur la voirie communale et ne faisait pas suite à une demande de la Ville de Tournai.

« Le rôle des Collèges provinciaux est notamment de vérifier que la viabilité, le maillage, la commodité de passage du réseau viaire sont bien assurés et que les plans d'alignement sont conformes aux règles de l'art en matière d'aménagement de l'espace public viaire », a expliqué le Député. C'est ce qu'a fait le Collège provincial du Hainaut à l'égard des quais *« Taille Pierre », « St Brice »* et *« Vifquin »*. Au-delà de cet avis, *« il appartient aux Conseils communaux d'approuver les plans généraux d'alignement et donc de définir les limites futures du domaine public viaire communal, a commenté Gérald Moortgat. Dans le cas présent, les modifications des tracés des quais sont la conséquence de grands travaux d'intérêt supérieur qui dépassent le cadre strictement local de la voirie communale puisqu'il s'agit de permettre l'accessibilité sur la voie navigable de convois de plus gros tonnage au bénéfice du décongestionnement des routes »*.

Dans la proximité de ce dossier, la Province a toutefois un autre rôle à jouer. Il est lié à la gestion du cours d'eau *« Rieu d'Amour »* et de son bassin hydrographique. L'étude NAQIA de prévention des inondations révèle notamment *« une problématique d'inondation au*

niveau de la rue Germaine Delvallée et une insuffisance de capacité hydraulique de la partie amont du pertuis sous la Ville de Tournai ». Des solutions impliquant des ouvrages d'art sont actuellement examinées par Hainaut Ingénierie Technique et leurs résultats seront bientôt présentés, comme l'a annoncé Gérald Moortgat au Conseiller MR, Armand Boite.

La gouvernance financière de la Province réaffirmée

Les détournements récemment constatés à l'Office wallon des déchets seraient-ils possibles à la Province de Hainaut ? La question posée par le Conseiller provincial PS, Alain Rasschaert, a appelé une réponse claire du Président du Collège : *« le risque zéro n'existe bien sûr pas mais j'ose affirmer que, dans son ampleur et sa durée, une malversation telle que celle-là est impensable dans notre Institution. Contrairement à ce qu'un décalage entre l'analyse de la Cour des Comptes et nos réalités pourrait laisser penser, nous avons mis en place toutes les procédures nécessaires pour organiser la séparation entre l'organe qui sollicite une dépense et celui qui l'exécute ».*

Le Hainaut, selon Serge Hustache, est même allé plus loin : *« Nous avons, en outre, refusé de décentraliser les engagements budgétaires parmi nos nombreuses institutions pour éviter les écueils soulevés par la Cour. Enfin, nous sommes les seuls à avoir mis en place un comité d'audit interne, composé de personnalités indépendantes. Douze auditeurs au total ».*

Un plan d'action pour le Clair Logis

Le Clair Logis, établissement provincial d'enseignement spécialisé accueillant des enfants autistes à Havré, a récemment suscité une large attention à la suite de plaintes déposées par quelques parents. Si le dossier fait l'objet d'une information judiciaire, le Collège provincial a souhaité faire le point, notamment parce que le personnel de l'école a été profondément touché par *« la déferlante médiatique »* et les amalgames qu'a occasionné cette affaire.

« Sachez que dès octobre 2015, le Collège provincial a demandé à la Direction Générale de l'Action Sociale, la mise en œuvre d'une enquête administrative en toute transparence, a rappelé le Député provincial Gérald Moortgat. La confiance accordée au personnel de l'action sociale dans sa globalité ne doit, en aucun cas, être remise en cause. Les agents provinciaux engagés dans nos nombreuses structures d'accueil et d'enseignement exercent chaque jour leur mission avec engagement, motivation, et dans le total respect de la philosophie de bientraitance et d'intégration prônées par la Province ».

A l'égard du personnel du Clair Logis, choqué par l'atteinte portée à la réputation de leur école et à leur travail quotidien, le Collège provincial a d'emblée demandé l'organisation d'une intervention et d'un accompagnement psychologiques. *« Dans le même temps, la Direction du Clair Logis entretient un dialogue permanent, comme cela a toujours été, avec les parents pour s'assurer du meilleur suivi possible de chaque enfant »*, a complété Gérald Moortgat.

En fonction des risques que représente la population de l'école et des difficultés rencontrées par le personnel, des mesures avaient déjà été prises par la direction en septembre dernier. L'on peut ainsi citer une information du personnel sur la contention ainsi que la mise en place de formations autour de la gestion de la violence.

La Province avait également décidé de confier à Arista une intervention collective informelle contre les risques psycho-sociaux dès juin 2015. Un plan d'action a été remis, sur cette base, au personnel ce 7 mars 2016. Il comprend un volet autour de la violence avec notamment l'intervention d'un service externe, une supervision de l'équipe ainsi que la mise en place d'une classe défouloir. Il prévoit également une révision de la politique d'admission de l'école afin de la mettre en cohérence avec les moyens humains disponibles.

« Dans le cadre de l'utilisation du capital-période, a ajouté le représentant du Collège, il est également prévu d'engager au minimum un mi-temps psychologue et un mi-temps assistant social dès l'année scolaire 2016-2017 ». Et de conclure : « ce que les équipes essayent de faire pour les enfants, mais aussi pour leur famille, est de créer une relation fondée sur le respect, la confiance réciproque et l'apprentissage individualisé ».

Financement des zones de secours : 6,37 millions en faveur des communes

Pour la deuxième année, 6,37 millions (représentant l'équivalent de 10 % de la part du Hainaut au Fonds des Provinces) ont été inscrits au budget de la Province pour aider les communes à assurer ce financement des zones de secours, sur base d'une clé de répartition reprenant les critères de population, de revenu cadastral, de revenu imposable, de superficie et de risques effectivement présents sur le territoire.

Le Conseil provincial a marqué son accord sur la répartition de cette dotation entre les 69 communes du Hainaut. C'est ainsi, par exemple, que 914 000 € sont accordés à la Ville de Charleroi, 486 000 € à Mons, 377 000 à Tournai et 330 000 € à La Louvière.

Cet apport financier est une manière pour la Province de s'impliquer encore davantage dans une politique de sécurité en faveur de son territoire, une politique déjà marquée par des investissements considérables en faveur de la formation théorique et pratique des policiers, pompiers et ambulanciers–secouristes.